

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue Jeudi, le 5 septembre 2024 à 19 h 15 tenue à l'Édifice municipal au 52, rue Principale – Quartier Saint-Guy



Présences Lac-des-Aigles : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Présences Saint-Guy : M. Gilles Roussel, maire suppléant
MME Gaétane Gagnon, conseillère # 4
Chantal Gauthier, conseillère # 5
Normande Rioux, conseillère # 6
MM. François Labrie, conseiller # 1
Richard Daigneault, conseiller # 3

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 15. Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

173-24

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 30.1 Mandat avocat taxes
- 30.2 Nomination inspecteur – quartier Saint-Guy
- 30.3 Presbytère
- 30.4 Réserve Duchénier - pompier
- 30.5 Employé hiver

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août
- 4. Comptes de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy
- 5. Correspondance
- 6. Changements comptes bancaires
- 7. Changements revenu Canada et revenu Québec- Clicsecur, ...
- 8. Changement signataires compte bancaire/résolution
- 9. Calendrier des séances du conseil de la Ville de Lac-des-Aigles et les lieux de leurs tenues
- 10. Bureau de Saint-Guy ouvert les mercredis

6235


Maire


DG

11. Représentant à la MRC – Maire suppléant
12. Scénarios d’Innovation (pour division en districts)
13. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de Règlement 215-24 divisant le territoire en district
14. Cimetière de Saint-Guy
15. Regroupement pour assurances / résolutions
16. Demande d’extension du dépôt du rôle 2025-2026-2027 – Servitech
17. Emprunt 100 000 \$ pour Chargeur (loader) quartier St-Guy
18. Lotissement des terrains au lac Bellavance
19. Achat borne de recharge selon subvention réso 207-23
20. Création comité Fête 90 ans quartier St-Guy un conseiller
21. Support demande de subvention vitalisation salle d’exercice sous-sol église
22. Travaux appartement St-Guy
23. Bilan 2023 de la stratégie municipale d’économie d’eau potable
24. Jeux d’eau
25. Déneigement du stationnement OHT (71, rue Principale)
26. Animation et entretien de la patinoire 2024-2025 – Permis de bar, ...
27. Terrain à Alain Santerre
28. Demande de commandite activité organismes communautaires journée familiale
29. Services obstétriques hôpital de Notre-Dame-du-Lac
30. Affaires nouvelles
Période de questions
31. Clôture et levée de la séance

174-24 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 13 AOÛT 2024 VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n’a de questions.

Il est proposé par la conseillère Monsieur Serge Demers

D’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2024 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l’unanimité des conseillers.

175-24 4. **COMPTES LAC-DES-AIGLES ET SAINT-GUY**
4.1 COMPTES DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

	SALAIRES	43 456.42 \$
Chèque # 17043 à 17071	Chèques de la liste des comptes du 13 août 2024	
Chèque # 17073 Aménagement Leblond	Réso 160-24 Construction Abri à sel	225 758.71 \$
Chèque # 17074 TR3E	Réso 161-64 Services professionnels en ingénierie	8 105.74 \$
Chèque # 17075 Construction Etienne L-B	Réso 167-24 dernière fact. Projet Loisirs	3 449.25 \$
Chèque # 17076-1 Cogéco	Bureau Municipal	80.37 \$
Chèque # 17076-2 Cogéco	Chalet 2	147.00 \$
Chèque # 17076-3 Cogéco	Chalet 3	63.12 \$
Chèque # 17076-4 Cogéco	Loisirs	106.82 \$
Chèque # 17076-5 Cogéco	Alamme et Égout 2A Bélanger	33.76 \$
Chèque # 17076-6 Cogéco	Caserne et voirie	95.18 \$
Chèque # 17076-7 Cogéco	Pavillon	357.21 \$
Chèque # 17076-8 Cogéco	Alamme et Égout 27 Principale	36.04 \$
Chèque # 17077 Sheila Khan	Réso 292-21 (contrat Pauline Beaulieu) Chalet	118.08 \$
Chèque # 17078 Revenu Québec	tps-tvq cotisation	233.25 \$
Chèque # 17079 ADMQ	Colloque Annuel zone 11	201.21 \$
Chèque # 17080-1 Hydro Québec	Éclairage Public	202.90 \$
Chèque # 17080-2 Hydro Québec	Rue du Quai	163.03 \$
Chèque # 17081 Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	5 631.01 \$
Chèque # 17082 Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	881.93 \$
Chèque # 17083 Revenu Québec	PPA août	1 153.65 \$
Chèque # 17084 Pavage Cabano	Remplacement chèque 17069(annulé)	44 888.54 \$
	Fond d’action	Cotisation de l’employeur 21-07-2024 au 24-08-2024
	Visa	202.12 \$
	Total	291 908.92 \$

6236


Maire DG

COMPTES À PAYER

1	9110-9991 Québec inc.	Matériaux amenés site Témis pour Dôme	1 965.15 \$
2	Alcide Ouellet et fils inc.	Belt cubex	36.86 \$
3	Belzile auto Squatec inc.	Pick up. Essence	823.47 \$
4	Béton Provincial	Regard maison Joel Boucher	2 819.93 \$
5	Buronpro citation	Copies mono. numérisation. agenda. papeterie	439.48 \$
6	Carrefour du Camion RDL	Réparation Western	419.67 \$
7	Certified	Diesel mate toute saison	2 527.90 \$
8	Cima Sacha	Entretien arbres. arbustes et fleurs	240.00 \$
9	Corporation de l'industrie	Droits annuels d'enregistrement	149.00 \$
10	DHC Acocats	Réso 139-24 Forfait téléphonique 1/07/24 au 30/06/25	459.90 \$
11	Excavation Régis Bérubé	Location camion Abrasifs	2 239.13 \$
12	Excavations Jean-Guy Roy inc.	Abrasifs. dôme et terre à pelouse voirie	15 002.86 \$
13	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	12.00 \$
14	Garage Eric Rioux	Pile Batterie. wiper et valve	70.61 \$
15	H2Lab	Analvse Marais filtrant	339.53 \$
16	Innovision +	Mandat création des 6 districts électoraux	312.16 \$
17	Khan Tania	Remb. déplacement dépôt Lda-Squatec	16.00 \$
18	La boutique du plongeur ltée	Analvse d'air accréditée et frais de transport	475.53 \$
19	Magasin Coop squatec	Trottoir dôme à sel. Chauffe-eau bureau municipal	876.40 \$
20	Malette	Service professionnel exercice terminé 30-12-23	10 924.49 \$
21	Les matériaux du Lac	Garage. municipalité. aqueduc	189.07 \$
22	Mécanique Francis Bouchard inc	Entretien coupe herbe	22.98 \$
23	La buanderie RDL ltée	Boîte à serviette et 2 rouleaux	101.76 \$
24	Grossiste M.R. Boucher inc.	Raccordement maison Joel Boucher	5 400.15 \$
25	Multi techniques	Barrière à bateau	1 586.04 \$
26	Ouellet Régis	Ménage navillon fin de camp de jour 2024	200.00 \$
27	Pétrols JMB	Achat réservoir double paroi 4550 L	5 255.51 \$
28	Pièces d'auto select	Entretien machinerie. pick up chevrolet	823.60 \$
29	Pieces d'autos Rimouski inc.	Petit tracteur à pelouse réparation	34.02 \$
30	Regie intermunicipale des déchets	Ordure et recyclage 8/12, achat de bacs, ménage garage	8 770.77 \$
31	Samson électrique inc.	Station lavage	2 181.65 \$
32	Sani express	Salle. pavillon. chalet	571.25 \$
33	Société d'agriculture du comté Rimouski	Expo agricole camp jour 2024	180.00 \$
34	Tourisme Bas-Saint-Laurent	Renouvellement adhésion	358.72 \$
35	Ville de Rivière-du-Loup	Cours Officier non-urbain	4 499.55 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			70 325.14 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

Une facture est ajoutée de H2Lab de 120.67 \$ pour un total corrigé de 70 445.81\$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes ci-haut POUR Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

176-24

4.2 COMPTES DE SAINT-GUY

Il est proposé par la conseillère Monsieur Richard Daigneault

D'autoriser le paiement des comptes suivants POUR Saint-Guy

**LISTE DES COMPTES - SAINT-GUY
5 septembre 2024
FACTURES INCOMPRESSIBLES**

No	Fournisseur	Noms	Descriptions	Montants	Salaires
1	480	Cogeco	Téléphone bureau et garage	178.03 \$	8 779.20 \$
2	305	Poste Canada	Achat d'un rouleau 50 timbres	56.92 \$	
TOTAL DES COMPTES INCOMPRESSIBLES				234.95 \$	

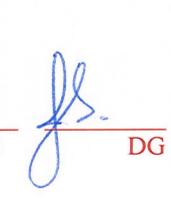
FACTURES

No	Fournisseur	Noms	Descriptions	Montants
1	168	Métal AP	Valves pour camion 10 roues	18.98 \$
2	168	Métal AP	Bolts pour camion 10 roues	80.48 \$
3	193	Carrefour du camion RDL	Pièces (en inventaire pour travaux sur 10 roues et pépîne)	629.11 \$
4	490	Aménagement Benoît Leblond	Réfection réseau sanitaire paiement # 3	36 221.17 \$
5	32	CNESST	Cotisation	75.74 \$
6	477	Cindy Gallant	Frais déplacement Squatec 13/08/2024	23.65 \$
7	165	Transport Maurice Richard inc.	Heures loader	402.41 \$
8	469	6TemTi	Microsoft 365	64.81 \$
9	446	EMS Électro mécanique services	Réparations importante sur camion 10 roues avant l'hiver	21 861.28 \$
10	224	Macpek	Pièces travaux véhicules voirie et balance inventaire	53.24 \$
11	224	Macpek	Couvre-essieu camion 10 roues	59.70 \$
12	224	Macpek	Pièces entretiens camion 10 roues et pépîne balance inv.	219.83 \$
13	224	Macpek	Peinture noir et jaune pour camion 10 roues	321.61 \$
14	176	Pare-Brise J.M.	Pour camion 10 roues	827.82 \$
15	176	Pare-Brise J.M.	Pour pick-up	386.32 \$
16	198	Buanderie RDL	Salopettes	18.40 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER				61 264.55 \$

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6237


Maire


DG

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu le dépôt du Ministère des transport au montant de 125 276 \$ pour le programme PAVL, (entretien des routes locales 2024).
2. Reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales pour les trois versements de l'aide financière qui est accordée à la Ville de Lac-des-Aigles.
3. Reçu confirmation de la MRC du Témiscouata du montant de la Redistribution Éoliennes au montant de 1339.08\$
4. Reçu document sur la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. (2024, chapitre 25, article 1). Ex : *Elle rend aussi passible d'une amende quiconque cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement d'une séance du conseil d'un organisme municipale.*
5. Reçu courriel d'explication et de modification sur la méthode de financement municipale à partir de janvier 2025. Cela dit entres autres qu'en 2025, il ne sera plus requis pour une municipalité de prévoir une séance de son conseil municipal le jour de l'ouverture des soumissions afin d'adopter une résolution pour l'adjudication du financement.
6. Reçu courriel de Telus que le Gouvernement du Québec a accepté la proposition de site cellulaire à Biencourt qui couvrira la Ville de Lac-des-Aigles.
7. Point d'information sur la semaine de la municipalité, celle-ci se tiendra cette année du 8 au 14 septembre 2024.
8. Information de la FQM sur le Programme d'aide aux élu.es membre de la FQM et à leur famille. Lancement de Santé mentale globale! Les élus peuvent s'inscrire sur l'application mobile de Telus Santé pour bénéficier du soutien personnalisé.
9. Reçu courriel de la MRC nous informant que celle-ci a fait le portrait du Témiscouata. Ce portrait peut servir de ressource pour ancrer nos actions sur du concret et mieux comprendre les défis et forces de la région.
10. Reçu lettre de remerciement de la Fabrique pour l'entretien que nous faisons au cimetière.
11. Reçu le 29 août de la FQM un communiqué nous avisant que le partage du point de TVQ sera ajusté à la hausse pour 2025 de 2.5 % et par la suite de 4.5 % de 2026, pour 2027 de 6.5%, 2028 de 8 %, 2029 de 9 % et 2030 de 10 %.

177-24 6. CHANGEMENTS COMPTES BANCAIRES

Il est proposé par la conseillère Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise madame Francine Beaulieu et madame Cindy Gallant à faire les changements requis auprès de la caisse populaire Desjardins du Témiscouata pour les fermetures de comptes bancaires de la municipalité de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy et autorise Madame Josée Sirois à faire l'ouverture d'un nouveau compte pour la nouvelle Ville de Lac-des-Aigles. Les changements se feront le moment opportun.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

178-24 7. CHANGEMENTS REVENU CANADA ET REVENU QUÉBEC- CLICSEQR,

...

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise madame Francine Beaulieu et madame Cindy Gallant à faire les changements requis auprès de Revenu Canada et de Revenu Québec, Clic SEQR pour la nouvelle Ville de Lac-des-Aigles. Les changements se feront le moment opportun.

Et autorise Madame Josée Sirois, directrice générale à faire tous les changements nécessaires Revenu Québec, Revenu Canada, Clicseqr, ...pour la nouvelle Ville de Lac-des-Aigles. Au moment opportun.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6238


Maire


DG

179-24 **8. CHANGEMENT SIGNATAIRES COMPTE BANCAIRE/RÉSOLUTION**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'autoriser les signataires suivants pour le nouveau compte bancaire de la nouvelle Ville de Lac-des-Aigles, au moment opportun.

Les signataires autorisés, Monsieur Pierre Bossée, Madame Josée Sirois, Madame Francine Beaulieu et Madame Chantal Gauthier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

180-24 **9. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES ET LES LIEUX DE LEURS TENUES**

Il est proposé par la conseillère Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles tienne la réunion d'aujourd'hui le 5 septembre 2024 et celle du 4 novembre 2024 au bureau municipal de Saint-Guy.

Celles du 7 octobre et du 2 décembre 2024 se tiendront à Lac-des-Aigles au sous-sol du 75, rue Principale.

Pour 2025, 4 séances auront lieu à Saint-Guy.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

181-24 **10. BUREAU DE SAINT-GUY OUVERT LES MERCREDIS**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que la Ville de Lac-des-Aigles affiche par avis public que le bureau de Saint-Guy sera ouvert au public tous les jeudis seulement au lieu des mercredis, jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

182-24 **11. REPRÉSENTANT À LA MRC – MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme M. Gilles Roussel et M. Pierre Bossé comme maire suppléant car ceux-ci doivent siéger à tour de rôle en tant que maire, pour siéger sur le conseil des maires de la MRC de Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

183-24 **12. SCÉNARIOS D'INNOVISION (POUR DIVISION EN DISTRICTS)**

3 scénarios ont été proposés pour la division de la Ville en districts par Innovision.

Une rencontre a eu lieu le 5 septembre à 18 h 45.

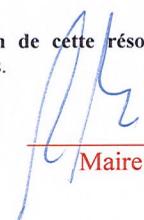
Le scénario intéressant et retenu est celui « B »

Il est proposé par la conseillère Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles retienne le scénario # B

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6239


Maire


DG

13. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 215-24 DIVISANT LE TERRITOIRE EN DISTRICT

Chaque membre du conseil en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION

Monsieur Serge Demers donne avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 215-24 divisant le territoire en district que ce règlement sera adopté à la prochaine réunion.

184-24

DÉPÔT, PRÉSENTATION, ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 215-24 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES EN DISTRICTS

ATTENDU QUE selon les dispositions du chapitre III de la Loi sur les Élections et le Référendums, article quatre (4) du deuxième paragraphe, la ville se doit de diviser son territoire en districts électoraux;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Lac-des-Aigles doit être de six (6) d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE selon les dispositions du DÉCRET 1124-2024 concernant le regroupement des municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy, le nombre de districts électoraux pour la Ville de Lac-des-Aigles doit être de six (6) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E- 2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la ville par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

ATTENDU QUE selon l'article onze (11) de la Loi sur les Élections et le Référendums, les districts électoraux doivent être délimités de façon à assurer la plus grande homogénéité socioéconomique possible de chacun, compte tenu des critères comme les barrières physiques, les tendances économiques, les limites des paroisses, la superficie et la distance;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 septembre 2024 par le conseiller Monsieur Serge Demers ;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 215-24 a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 SEPTEMBRE 2024 et qu'il n'y a pas eu d'opposition dans les délais prescrits conformément à l'article 17 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), soit par écrit dans les 15 jours de la publication de l'avis d'adoption du projet (soit publié dans l'Infodimanche - Édition du 18 septembre) ;

ATTENDU QU'il y va de l'intérêt public ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur

QUE soit ordonné et statué par le règlement du conseil portant le numéro 215-24 sur la division du territoire de la ville de Lac-des-Aigles en districts électoraux soit la suivante:

Règlement de la Ville de Lac-des-Aigles

DIVISION DES DISTRICTS:

6240


Maire


DG

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement intitulé "Règlement divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux" remplace tout autre règlement et/ou résolutions concernant la division du territoire en districts électoraux.

ARTICLE 3

Description détaillée des limites des districts électoraux en vigueur pour l'élection municipale de 2025

Le territoire de la Ville de Lac-des-Aigles, qui comptait en août 2024 un total de 472 électeurs domiciliés et 35 électeurs non domiciliés, pour un grand total de 507 électeurs, est divisé en 6 districts électoraux (moyenne de 85 électeurs par district), tel que ci-après délimités et décrits dans le sens horaire. À noter qu'à moins d'indications contraires, le centre des voies de circulation et des démarcations indiquées constitue la limite effective.

District électoral numéro 1

Ce district correspond exactement au territoire de l'ancienne Municipalité de Saint-Guy, tel que stipulé à l'article 13 du décret 1124-2024 du Gouvernement du Québec daté du 17 juillet 2024 concernant le regroupement des Municipalités de Saint-Guy et Lac-des-Aigles.

Ce district contient 71 électeurs pour un écart à la moyenne de -16,47 % et possède une superficie de 144 km².

District électoral numéro 2

En partant d'un point situé à l'extrémité Nord-est de la limite commune entre les territoires des anciennes Municipalités de Saint-Guy et Lac-des-Aigles; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale Nord-est de la nouvelle Ville, le 2^e Rang (route 232), la rue Principale (route 232), la rue Bélanger (route 296), la route de Saint-Guy (route 296), le lointain prolongement en direction Sud-ouest de la limite Sud-est de la propriété sise au numéro civique 68 route de Saint-Guy (dans la lointaine limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest du chemin du Nord-du-Lac), la limite commune entre les territoires des anciennes Municipalités de Saint-Guy et Lac-des-Aigles (longeant entre autres la réserve faunique Duchénier), et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 97 électeurs pour un écart à la moyenne de +14,12 % et possède une superficie de 41 km².

District électoral numéro 3

En partant d'un point situé à l'intersection de la limite municipale Nord-est de la nouvelle Ville et du 2^e Rang (route 232); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale Nord-est de la nouvelle Ville, la limite municipale Sud-est de la nouvelle Ville (dans la rivière Horton, aussi dénommée Touladi), un point de jonction sur la rive Ouest de cette dernière rivière situé à 1235 mètres (en ligne droite) au Nord-est de l'intersection de la rivière Horton (aussi dénommée Touladi) et de la route de Biencourt, le sentier de motoneige numéro 546 du Club les 4 Sentiers sur la rive de la rivière Horton, l'embranchement non numéroté du sentier de motoneige du Club les 4 Sentiers (au Nord-est de la route de Biencourt) menant au centre-ville de Lac-des-Aigles, le prolongement en direction Sud-est de la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est du tronçon Nord de la rue Lepage, cette dernière limite arrière, la limite Nord-ouest de la propriété sise au numéro civique 18 rue Lepage, cette dernière rue, la rue Beaulieu, la rue Principale (route 232), le 2^e Rang (route 232), et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 92 électeurs pour un écart à la moyenne de +8,24 % et possède une superficie de 16 km².

District électoral numéro 4

En partant d'un point situé à l'intersection des rues Beaulieu et Lepage; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rue Lepage, la limite Nord-ouest de la propriété sise au numéro civique 18 rue Lepage, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est du tronçon Nord de la rue Lepage, son prolongement en direction Sud-est, l'embranchement non numéroté du sentier de motoneige du Club les 4 Sentiers (au Nord-est de la route de Biencourt) menant au sentier de motoneige numéro 546 du même Club, ce dernier sentier numéroté, un point de jonction sur la rive Ouest de la rivière Horton (aussi dénommée Touladi) situé à 1235 mètres (en ligne droite) au Nord-est de l'intersection de la rivière Horton et de la route de Biencourt, la limite municipale Sud-est de la nouvelle Ville (dans la rivière Horton, aussi dénommée Touladi), le très lointain prolongement en direction Sud-est (de part et d'autre du 3^e Rang) de la limite Sud-ouest de la propriété sise au numéro civique 8 route du Sud-du-Lac (route 232), cette dernière limite de propriété, la route du Sud-du-Lac (route 232), la rue Principale (route 232), la rue Beaulieu, et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 92 électeurs pour un écart à la moyenne de +8,24 % et possède une superficie de 3 km².

District électoral numéro 5

En partant d'un point situé à l'intersection des rues Bélanger (route 296) et Principale (route 232); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Sud, la rue Principale (route 232), la route du Sud-du-Lac (route 232), la limite Sud-ouest de la propriété sise au numéro civique 9 route du Sud-du-Lac (route 232), les rives généralement Sud-est puis Nord-est du Lac des Aigles, la rivière des Aigles, la rue Bélanger (route 296), et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 67 électeurs pour un écart à la moyenne de -21,18 % et possède une superficie de 0,16 km².

District électoral numéro 6

En partant d'un point situé à l'intersection de la route de Saint-Guy (route 296) et de la rue Bélanger (route 296); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes : vers le Nord-est, la rue Bélanger (route 296), la rivière des Aigles, les rives généralement Nord-est puis Sud-est du Lac des Aigles, la limite Sud-ouest de la propriété sise au numéro civique 9 route du Sud-du-Lac (route 232), la limite Sud-ouest de la propriété sise au numéro civique 8 route du Sud-du-Lac (route 232), son très lointain prolongement en direction Sud-est (de part et d'autre du 3^e Rang), la limite municipale Sud-est de la nouvelle Ville (dans la rivière Horton, aussi dénommée Touladi), la limite municipale Sud-ouest de la nouvelle Ville (traversant le lac des Aigles et croisant la rivière Sisime des Aigles), la limite commune entre les territoires des anciennes Municipalités de Saint-Guy et Lac-des-Aigles (traversant le Petit lac Sac à Plomb), le lointain prolongement en direction Sud-ouest de la limite Sud-est de la propriété sise au numéro civique 68 route de Saint-Guy (dans la lointaine limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest du chemin du Nord-du-Lac), la route de Saint-Guy (route 296), et ce, jusqu'au point de départ.

Ce district contient 88 électeurs pour un écart à la moyenne de +3,53 % et possède une superficie de 31 km².

ARTICLE 4 :ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

RÈGLEMENT NUMÉRO 215-24

RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

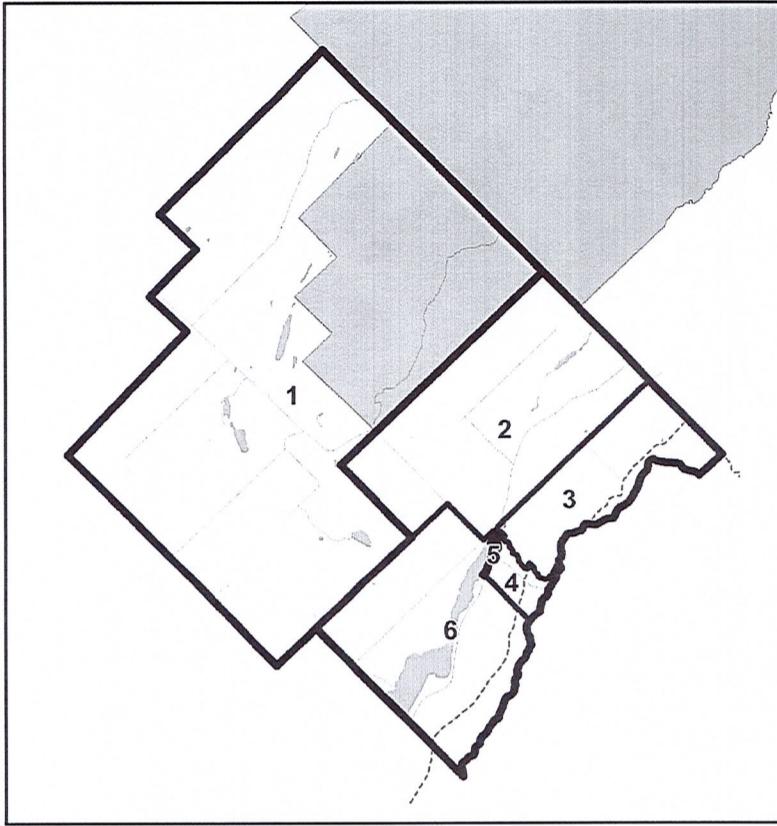
ANNEXE – A CADASTRE OFFICIEL DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

6242

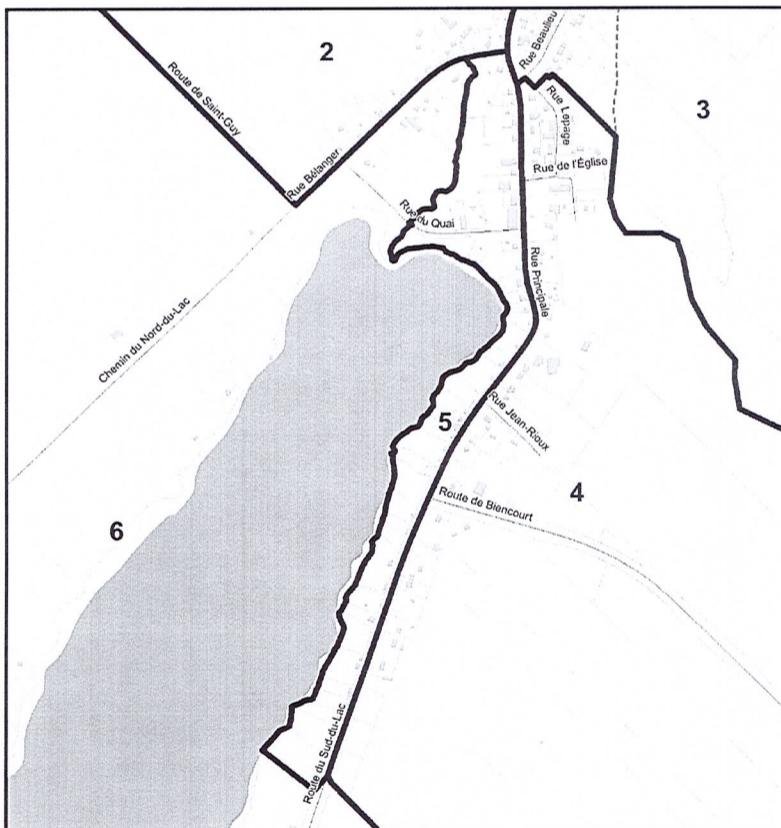

Maire


DG

PLAN DE LA DIVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX (6)



Carte globale des districts électoraux 2025-2029 – Lac-des-Aigles



Agrandissement – carte des districts électoraux 2025-2029 – Lac-des-Aigles

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

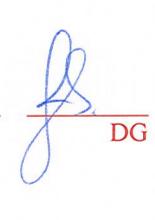
14. CIMETIÈRE DE SAINT-GUY

Saint-Guy est Propriétaire du cimetière à Saint-Guy.

Discussion à avoir à la prochaine réunion de travail.

6243


Maire


DG

185-24 **15. REGROUPEMENT POUR ASSURANCES / RÉSOLUTIONS**

ATTENDU QUE le décret confirmant le regroupement des municipalités de la Lac-des-Aigles et de Saint-Guy a paru à la gazette officielle le 31 juillet 2024 sous le numéro 1124-2024 ;

ATTENDU QUE pour les assurances de la nouvelle Ville de Lac-des-Aigles il est nécessaire d'avoir cette confirmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte cette résolution qui confirme le regroupement des municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy devenus la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

186-24 **16. DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DU RÔLE 2025-2026-2027 - SERVITECH**

Étant donné le regroupement Servitech nous demande d'adopter cette résolution.

Il est proposé par la conseillère Monsieur Simon Bois

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise le report du dépôt du nouveau rôle de la Ville à la date maximale du 1^{er} novembre 2024 et que cette résolution soit transmise copie conforme à la MRC de Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. EMPRUNT DE 100 000\$ POUR CHARGEUR (LOADER) QUARTIER SAINT-GUY

187-24 **17.1 ACHAT CHARGEUR**

Quartier Saint-Guy a besoin d'un chargeur

Il est proposé par la conseillère Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale pour faire l'achat d'un chargeur (loader) selon la valeur estimée par le contremaître Yves Caron de 100 000.00 \$ + taxes.

Que la directrice générale soit mandatée à procéder à un emprunt au montant de 100 000 \$ pour pourvoir au paiement de cet achat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17.2 PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 216-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE USAGÉE (LOADER)

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Chantal Gauthier donne avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 216-24 décrétant un emprunt pour financer l'achat d'une chargeuse usagée (loader)...

188-24 **DÉPÔT, PRÉSENTATION, ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'une chargeuse usagée au coût de 100 000 \$ + 5 000 \$ + 9 975 \$ = 114 975 \$ au net à 104 987.50 \$ pour les travaux de voirie ;

ATTENDU QUE le coût d'achat incluant frais incidents, imprévus totalise des investissements à réaliser de 114 975 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement 216-24 ont été donné à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2024 par la conseillère Mme Chantal Gauthier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Madame Chantal Gauthier

QU'il soit ordonné et statué par le présent PROJET règlement 216-24 du conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 : BUT ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le conseil municipal décrète un emprunt pour financer l'achat d'une chargeuse (loader) usagée

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison, ..).

Le tout suivant l'estimation des coûts préparé par M. Yves Caron, Contremaître, datée du 3 septembre 2024 et annexé au règlement comme Annexe A.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Afin de pourvoir au paiement de la dépense mentionnée ci-dessus, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas 114 975 \$ pour une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 : APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, tout montant payable sur plusieurs années.

ARTICLE 6 : TAXATION À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

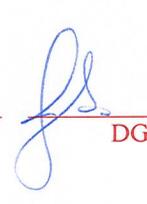
ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6245


Maire


DG

189-24 **18. LOTISSEMENT DES TERRAINS AU LAC BELLAVANCE**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale de faire lotir les terrains de villégiature 5000 m2 chacun au Lac Bellavance, budget approximatif de 10 000 \$. Un plan préliminaire sera présenté au conseil avant de finaliser le lotissement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

190-24 **19. ACHAT BORNE DE RECHARGE SELON SUBVENTION RÉSO 207-23**

Achat de bornes « smart 2 ». Subvention possible de 24 000 \$ pour 4 bornes de Hydro-Québec.

Il est proposé par la conseillère Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles autorise Mme Tania Khan à acheter 4 bornes Smart 2 à 6 000 \$ chaque.

Et de les faire installer dans le stationnement de l'église et ensuite réclamer la subvention.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

191-24 **20. CRÉATION COMITÉ FÊTE 90 ANS QUARTIER SAINT-GUY – UN CONSEILLER**

Il est proposé par la conseillère Monsieur François Labrie

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate le citoyen M. Louis-Ange Bouchard pour créer un comité et demander à un conseiller de siéger sur le comité.

La conseillère Mme Gaétane Gagnon accepte d'être sur le comité organisateur.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

192-24 **21. SUPPORT DEMANDE DE SUBVENTION VITALISATION SALLE D'EXERCICE SOUS-SOL DE L'ÉGLISE**

Résolution 258-23, la municipalité a appuyé le projet.

Le CDL devra conclure une entente de service avec nous.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Mme Tania Khan pour faire une demande de subvention auprès de la MRC au programme Vitalisation pour un projet de salle d'exercice au sous-sol de l'église et mandate la direction générale pour négocier un bail pour la location de la salle avec la Corporation de développement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. TRAVAUX APPARTEMENT SAINT-GUY

La visite de l'appartement n'a pu avoir lieu car la dame souffrait du COVID.

Sujet remis.

193-24 **23. BILAN 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (QUARTIER LAC-DES-AIGLES)**

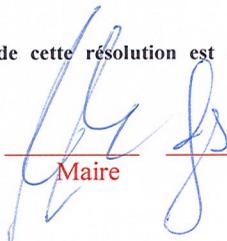
Action à mettre en place, si le bilan 2024 dépasse les objectifs alors la municipalité devra installer des compteurs d'eau dans les industries, commerces, ...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation après leur analyse.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6246


Maire DG

24. JEUX D'EAU - FERMETURE

La fermeture des jeux d'eau aura lieu en date du 14 octobre 2024 (fin de semaine de l'action de grâce).

194-24 **25. DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT OHT (71, RUE PRINCIPALE)**

Réso 194-23 Le Locataire devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 350,00 \$ de frais d'essence ».

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles, confirme au locataire l'OHT qu'il devra payer au locateur un loyer annuel de 1 \$ (un dollar) (ci-après : « Loyer ») pour la location du tracteur municipal plus 450,00 \$ de frais d'essence pour l'hiver 2024-2025.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

195-24 **26. ANIMATION ET ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2024-2025 – PERMIS DE BAR**

Monsieur, Matthieu Roy est intéressé à reprendre le contrat de la patinoire pour l'année 2024-2025.

Ses demandes ;

- Four micro-ondes ;
- Réparation de trous sur la surface d'asphalte causant des difficultés de glaçage;
- Entretien du souffleur à neige ;
- Achat de lumière pour effectuer l'évènement « disco patin » (donné soumission à la directrice générale avant d'en faire l'achat) ;
- Système d'arrosage pour glacer.

Il est proposé par la conseillère Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte sa demande comme celle de 2023 et lui donne une hausse de 3%.

Et accepte les demandes.

Et renouvelle le permis d'alcool et en autorise le paiement dès la réception de la facture.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

196-24 **27. TERRAIN – LES ENTREPRISES BOUCHER SANTERRE**

Demande de M. Alain Santerre des Entreprises Boucher Santerre. Celui-ci voudrait un regard pour que l'eau s'évacue de son terrain sur le lot 6 375 327.

Il est proposé par la conseillère Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles confirme à M. Alain Santerre qu'une solution sera trouvée pour l'écoulement de l'eau l'été prochain sur le terrain Lot 6 375 327 suite à l'ajout de notre dôme à proximité. Une lettre lui sera envoyée pour une confirmation de travaux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

197-24 **28. DEMANDE DE COMMANDITE ACTIVITÉ ORGANISMES COMMUNAUTAIRES JOURNÉE FAMILIALE**

Reçu demande pour une activité de journée familiale organisée par les organismes, Centre des Femmes, Cuisines collectives du Haut Pays, Maison de la famille du Témiscouata, Place des jeunes de Squatec et Maison des jeunes La Piôle qui aura lieu au Pavillon SAMEDI, LE 21 SEPTEMBRE

Il est proposé par la conseillère Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles loue gratuitement le Pavillon avec ménage inclus d'une valeur de 275 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6247


Maire


DG

198-24

29. SERVICES OBSTÉTRIQUES HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DU-LAC

CONSIDÉRANT les ruptures de service en obstétrique de façon sporadique, depuis les deux dernières années et leur fermeture pendant la présente saison estivale ;

CONSIDÉRANT QU'UNE trentaine de mamans et de familles ont dû se déplacer à l'extérieur du territoire durant cette période, pour les accouchements. Cela a occasionné insécurité, dangers possibles et mauvais messages aux jeunes familles établies au Témiscouata et à celles qui souhaitent le faire ;

CONSIDÉRANT nos craintes et nos appréhensions par rapport à la pérennité de ce service et l'effet d'entraînement possible sur les autres services hospitaliers au Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation d'insécurité ne contribue pas à la rétention et à l'attraction du personnel hospitalier et qu'elle risque plutôt d'accentuer la problématique ;

CONSIDÉRANT QUE cela va à l'encontre des services attendus par la population du Témiscouata ;

Il est proposé par la conseillère Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande

- De rétablir au plus tôt les services d'obstétrique à l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac ;
- De mettre en place dès l'automne 2024, une campagne de recrutement spécifique aux services hospitaliers du Témiscouata ;
- Qu'un comité d'action, parrainé par la MRC, puisse établir avec les décideurs des solutions concrètes pour sortir de cette impasse ;
- Que cette pétition soit déposée à l'Assemblée nationale par notre députée Mme Amélie Dionne dès l'ouverture de la session.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

30. AFFAIRES NOUVELLES

199-24

30.1 MANDAT AVOCAT TAXES

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale par l'intermédiaire de notre avocat pour récupérer les taxes impayées du matricule F 0822 67 4630 Quartier Saint-Guy.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

200-24

30.2 NOMINATION INSPECTEUR – QUARTIER SAINT-GUY

Il est proposé par le conseiller Madame Chantal Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme M. Julien Colpron-Tremblay comme inspecteur pour le quartier Saint-Guy.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

30.3 PRESBYTÈRE

Questionnement sur le raccordement des égouts à l'édifice de l'ancien presbytère.

Une lettre a été envoyée au propriétaire sur le sujet.

30.4 RÉSERVE DUCHÉNIER

Questionnement sur le secteur où il y a des chalets. Est-ce que c'est la brigade incendie de Lac-des-Aigles qui couvre le secteur ?

Monsieur Serge Demers posera la question au président de la réserve.

30.5 2^E EMPLOYÉ QUARTIER SAINT-GUY

Questionnement à savoir si le 2^e employé quartier Saint-Guy sera avec nous pour l'hiver 2024-2025.

6248


Maire


DG

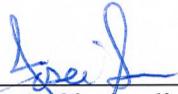
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Quelques questions sont posées par le public.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES LAC-DES-AIGLES

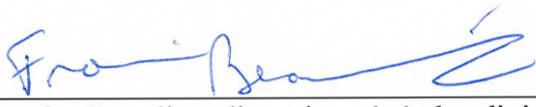
Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 175-24, 187-24, 188-24, 189-24, 190-24, 195-24 et 199-24.



Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES SAINT-GUY

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 176-24.



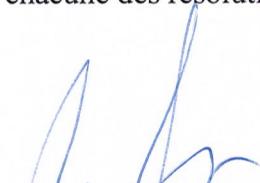
Francine Beaulieu, directrice générale adjointe de Saint-Guy

201-24 32. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

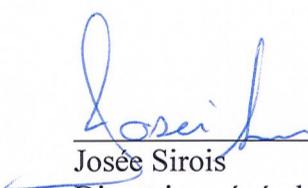
À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale



Maire



DG